

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	19
		Votants	26

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-02-17 - Budget annexe Gestion des Déchets – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2025)

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

➤ Perspectives budgétaires :

✚ Une augmentation des tarifs du SERTRID

La part variable (traitement thermique avec valorisation énergétique à l'Ecôpole de Bourogne) pour les ordures ménagères, refus de tri et encombrants passe de 84.62 €/T en 2024 à 92 €/T en 2025.

Le traitement des déchets végétaux passe de 63.47 €/la tonne à 64.86 €/la tonne.

✚ Une évolution de la TGAP

La taxe Générale sur les activités polluantes passe de 14€/la tonne à 15 €/la tonne.

✚ Stabilité des tarifs de la collecte sélective

Les tarifs des différentes prestations comprises dans notre marché relatif au transport, tri et traitement de la collecte sélective évoluent comme suit :

PRESTATIONS	TARIF HT 2024	TARIF HT 2025
Location de bennes	59.02	59.00
Coût de transport	110.96	113.00
Coût de tri monomatériaux	44.86	45.00
Coût de tri multimatériaux en ECT	187.69	193.00
Caractérisations	153.46	150.00

✚ Incertitude sur l'évolution des cours de rachat des matériaux

✚ Les biodéchets

Le coût de traitement des biodéchets s'élève à 85€HT/la tonne, cette nouvelle collecte qui a démarré au premier janvier 2024, pèsera sur nos dépenses de carburants, l'exutoire étant situé à ASPACH, c'est donc environ 120 km en plus parcourus par les deux bennes à ordures ménagères, et ce, à chaque collecte.

➤ Les projets d'investissements :

✚ La réception et la mise en service de la nouvelle BOM

✚ Le démarrage des travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise.

Pour ces travaux, une demande subvention d'Etat DSIL a été demandée.

✚ L'acquisition de bacs

Un emprunt de 484 000 € est prévu au budget

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **248 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **153 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **73 kg/an/hab**.

INDICATEURS D'ACTIVITE :

Evolution des tonnages en 2024 par rapport à 2023 :

- ✚ OMR : 3180 Tonnes en 2024 (-8.01% par rapport à 2023)
- ✚ Collecte sélective : 1518 Tonnes en 2024 (+4.04 % par rapport à 2023)
- ✚ Déchets verts : 3284 Tonnes en 2024 (+21.63% par rapport à 2023)

Pour l'année 2024, nous avons comptabilisé :

- ✚ 72 824 passages à la déchetterie de Fêche l'Eglise et 26 834 passages à la déchetterie de Florimont (+10% par rapport à 2023)
- ✚ 281 324 levées de bacs
- ✚ 817 badges d'accès en déchetteries attribués en 2024.

Quelques informations :

Avec 15 bouteilles de lait en plastique, on fabrique un arrosoir
Avec 9 boîtes de conserve en acier, on fabrique une boule de pétanque
Avec 1 brique de lait, on fabrique un paquet de mouchoirs
Avec 20 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un oreiller
Avec 10 kg de journaux revues magazines, on fabrique 9 kg de papier recyclé neuf
Avec 6 briques de jus de fruits, on fabrique un rouleau de papier toilette
Avec 250 canettes d'aluminium, on fabrique un cadre de vélo
Avec 15 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un pull en polaire
Avec 6 boites de céréales, on fabrique un carton

Les éléments marquants de 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- La mise en place de la collecte des biodéchets accompagnée d'une baisse de 8% sur les OMR
- La baisse très importante des cours de rachat des matériaux

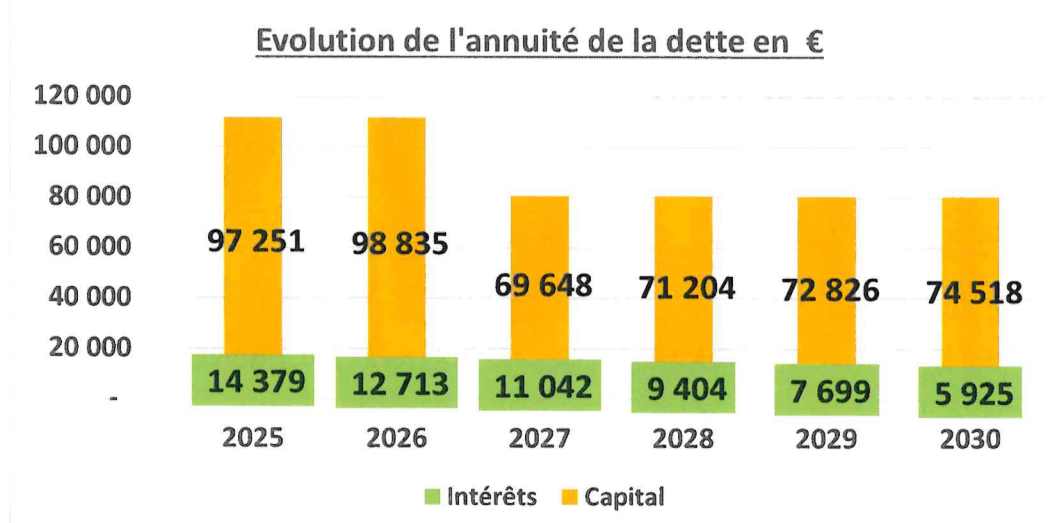
- L'augmentation du tonnage des déchets verts et refus de tri en collecte sélective

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2025 est de 803 309.38 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe.
 L'encours remboursé en 2025 sera de 111 630.81 € dont 97 251.00 € de capital et 14 379.81 € d'intérêts.

L'emprunt envisagé en 2025, d'un montant de 484 000 € n'est pas intégré dans cette projection.

Evolution de l'annuité de la dette en Euros



Capital restant dû



Les investissements 2024 :

- Lancement d'un marché relatif à l'acquisition d'une benne à ordures ménagères

Une image du compte administratif 2024

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **-73 707.45 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 191 410.88 €**.
- Un **résultat déficitaire** à la section d'investissement de **-80 990.10 €** et un **résultat cumulé excédentaire de 183 254.51 €** en incluant l'excédent reporté 2023.
- Des **restes à réaliser** à hauteur de **15 682.00 € en dépenses d'investissement**
- Soit un **excédent global y compris RAR de : 358 983.39 €**

	Résultats 2024	Résultats 2023 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2025
Fonctionnement	-73 707.45 €	265 118.33 €	191 410.88 €		
Investissement	-80 990.10 €	264 244.61 €	183 254.51 €	Dépenses	15 682.00 €

LES ORIENTATIONS 2025

A- Réception et mise en service de la nouvelle BOM au 4^e trimestre 2025

B- Montée en puissance de la collecte des biodéchets en séparé

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets sont collectés en séparé, ainsi c'est 85 abris bacs qui ont été mis en place sur les 27 communes de la Communauté de communes du Sud Territoire. 200 tonnes de bio déchets ont été collectées en 2024.

Il conviendra de mettre en place des actions afin de faire monter les performances

C-Travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise

La dernière réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise date de 2007. Le local des gardiens, ainsi que les locaux destinés aux déchets diffus spécifiques (DDS), aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont tous des algécos présentant beaucoup de signes de vieillissement, mais aussi et surtout ne répondant plus aux normes actuelles. Cette non-conformité a été relevée suite à un contrôle de l'Apave, contrôle relatif aux installations classées.

Les filières de déchets se multiplient et l'espace nécessaire pour accueillir des contenants permettant un tri supplémentaire (dernier en date : les articles de sport et de loisirs) fait défaut. La collectivité souhaite profiter de ces travaux pour optimiser l'espace, refaire les gardes corps au-dessus des bennes qui sont très abimés.
 Tous les enrobés sont à refaire, le passage des nombreux camions et les dépôts de bennes les ayant fortement détériorés.

Ce projet intégrera la défense incendie avec un système de rétention des eaux.

Ces travaux étaient prévus en 2024, mais la demande de subvention DSIL n'a pas été accordée, c'est pourquoi une nouvelle demande est déposée pour 2025.

D-Amélioration des refus de tri en collecte sélective

Renforcement du pôle ambassadeur du tri avec l'apport d'un alternant sur l'année 2025

E-Déchets verts

Etude de solutions alternatives pour le traitement des déchets verts

Les grandes lignes du Budget Primitif 2025

En fonctionnement

Les dépenses 2025 : 3 576 645.58 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 2 264 667.00 €

Dont notamment :

- Traitement des déchets **1 846 085.00 €**
- Frais de personnel **1 070 000.00 €**
- Carburants **90 000.00 €**
- Entretien matériel roulant **100 000.00 €**

Charges financières (intérêts d'emprunts) 16 000.00 €

Dotation aux amortissements 213 000.00 €

Les recettes 2025 : 3 634 057.88 €

Dont notamment :

- Participation des usagers **2 720 100.00 €**
- Soutien des Eco-organismes **603 650.00 €**
- Vente de matériaux **100 097.00 €**

• Excédent reporté

191 410.88 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 57 412.30 € à la fin de l'exercice 2025.
 (sans report : -133 998.58 €)**

En investissement

Les dépenses 2024 : 902 901.16 €

Dont notamment :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Remboursement d'emprunts en capital | 97 251.00 € |
| • Constructions | 455 075.00 € |
| • Immobilisations corporelles | 319 575.16 € |

Une enveloppe de 455 075.00 € sera disponible pour diverses opérations : la réfection de l'enrobée sur le site de Fêche l'Eglise, la mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise.

Les recettes 2024 : 902 901.16 €

Dont notamment :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| • Provision aux amortissements | 213 000.00 € |
| • FCTVA | 22 646.65 € |
| • Emprunt | 484 000.00 € |
| • Excédent reporté | 183 254.51 € |

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 902 901.16 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du budget annexe Gestion des Déchets.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

**Le Président,
Le Président
Christian RAYOT**

MERCREDI 05 MARS 2025

